



Le Président du Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNP), Dr. El Bekaye Ould ABDEL MALICK, a reçu aujourd'hui dans son bureau une délégation du Comité Arabe des Droits de l'Homme (AHRC), qui effectue une visite de travail dans notre pays.

La mission est dirigée par Son Excellence le Conseiller Jaber AL MERRI, Président du Comité, accompagné par Monsieur Khalil AL KAZEMI comme vice-président.

Au début de la réunion, le Président du MNP a fait une présentation détaillée des tâches et des activités entreprises par le Mécanisme en tant qu'une institution nationale administrativement et juridiquement indépendante, chargée des droits de l'homme en général et des droits des détenus et des personnes privées de liberté en particulier.

Il a indiqué que la mise en place du Mécanisme est une œuvre pionnière dans le contexte régional et s'inscrit dans le cadre du respect des obligations du gouvernement Mauritanien résultant de sa ratification de nombreuses conventions internationales relatives aux droits de l'homme, notamment la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention, qui nécessite la mise en place de Mécanismes de prévention de la torture dans les pays signataires.

Le président a évoqué les tâches accomplies par le MNP en termes de surveillance des prisons et des lieux de détention et de restriction de liberté, de suivi des conditions des détenus dans tous les établissements pénitentiaires sur l'ensemble du territoire national.

Le Président a également évoqué les méthodes utilisées pour traiter les cas soupçonnés d'avoir été soumis à la torture que ce soit par des visites programmées ou inopinées effectuées par les membres du MNP des lieux de détention et de restriction de liberté, ou par des plaintes soumises par des personnes concernées qui affirment avoir été soumises à la torture, ce qui nécessite d'envoyer immédiatement des missions d'enquête sur place, et d'informer les autorités concernées des résultats de l'enquête pour faire le nécessaire.

A cet égard, le Président du Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP) s'est félicité de l'interaction positive de l'Etat Mauritanien avec les efforts du Mécanisme visant à résoudre le problème de surpopulation carcérale, et toutes les conséquences qui en découlent.

Après la fin de son intervention, le Président du MNP a répondu aux questions qui lui ont été posées par le Président du Comité arabe des Droits de l'homme (AHRC) et lui a fourni des exemplaires des publications du Mécanisme et des brochures qui montrent les activités qu'il mène dans le domaine de la protection des droits des détenus.

Le Président de la AHRC a remercié à son tour le Président du MNP et les membres qui l'accompagnaient pour les explications adéquates qu'ils ont fournies à sa mission.

Il est à noter qu'une délégation de haut niveau du Comité Arabe des Droits de l'Homme (AHRC) effectue ces jours-ci une visite de travail dans notre pays afin d'examiner de près les efforts déployés par les institutions concernées par les droits de l'homme en Mauritanie, en vue de la publication du premier rapport sur la mise en œuvre de la Charte Arabe des Droits de l'Homme, qui devrait être lancé au Caire en juin prochain.

Il convient de rappeler qu'en novembre 2017, la Mauritanie a ratifié la Charte Arabe des Droits de l'Homme, avant de soumettre son premier rapport à ce sujet l'année dernière.

Cette séance de travail s'est déroulée en présence du Secrétaire général du MNP, M. Abou Mamadou BA et des deux membres du MNP, M. Oubeid Imijine SALEM, et Maître Mohamed Lemine ABDEL HAMID, ainsi que des hauts responsables du commissariat aux droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et aux Relations avec la Société civile, dirigée par le directeur général des droits de l'homme, M. Sidi Mohamed cheikhna LIMAM.

